

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 28/05/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **15**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **40**

Date de convocation :  
**28 mai 2026**

**Présidence** : Philippe DANIEL, Président.

#### **Etaient présents** :

Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Philippe DANIEL, Jean-Luc DEMANGE, Yann DURAND, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MICLO, Eugène PRINCIPE, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Sabine TIHA, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

**Absents représentés** : Catherine PAILLARD pouvoir donné à Jacques LAMBLIN, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Vianney COLELA titulaire de Sabine TIHA

**Absents** : Renaud NOEL

**Secrétaire de séance** : Monsieur Nicolas GERARD

Membres présents.....26  
Absents représentés.....3  
Absents.....1  
Votants.....28

#### **Délibération 2026 055**

**HABITAT: Convention de service des CEE avec le SDE54**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	2	28	0	0	0

Le Vice-Président du PETR expose aux membres Comité de pôle que lorsque le PETR engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, le PETR peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de le PETR.

Le Vice-Président indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, le Vice-Président informe les membres du Comité de Pôle de la démarche du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Pour cela, Le Vice-Président propose au Comité de Pôle d'adhérer au groupement de collecte pour la sixième période du dispositif courant jusqu'au 31/12/2030.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera au PETR la prime totale correspondant à la valorisation des Certificats. Les frais de gestion de 10% sont supportés entièrement par le SDE54, suite à la délibération n°15 du comité syndical du SDE 54 en date du 01/02/2021, dans le cadre de ses missions pour la maîtrise de la consommation énergétique.

Entendu le rapport du Président, le Comité de Pôle décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la sixième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2030.

Le Comité de Pôle autorise le Président à signer la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ADHERER** à la démarche départementale pour le regroupement des certificats d'Energie du SDE 54
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention de mutualisation correspondante annexée et tout document s'y rapportant
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget général 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 5 juin 2026  
Philippe DANIEL,  
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL  
2026.06.05 14:00:20 +0200  
Ref:11146444-16811540-1-D  
Signature numérique  
Président du PETR du Pays du  
Lunévillois